

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2017**

❧❧❧

**Présents :**

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,  
M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM,  
Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,  
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON,  
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO.

**Délégations de vote :**

Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Hervé LUCBÉREILH.  
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.  
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.  
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.  
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Patricia PROHASKA.  
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.  
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.  
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

❧❧❧

**6 - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVÉ :  
IMPLANTATION D'ABRIS BUS**

Madame Carine NAVARRO expose que, dans le cadre du développement des navettes urbaines sur le territoire de la commune, il a été décidé d'implanter des abris bus sur les différents arrêts.

Afin de réaliser l'implantation de ce type de mobilier à l'avenue de Lattre de Tassigny (en face du magasin Lindt), il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du propriétaire de la bande de terrain située en bordure de l'avenue (parcelle BE 283).

A cette fin, une convention d'occupation du terrain doit être signée entre les 2 parties à titre gracieux.

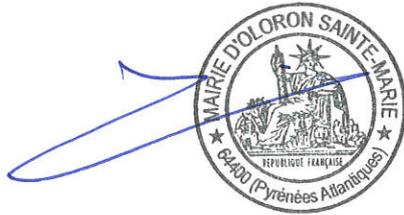
Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre les deux parties.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, le dit jour 14 novembre 2017.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 17/11/2017



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 16/11/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/11/2017